

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 8 octobre 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

NOR : ECOG2129693S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentante de l'Etat :

Sur proposition du ministre chargé du budget

En tant que suppléante,

Mme Meyer (*Katrin*), cheffe de service comptable des finances publiques à la direction départementale des finances publiques du Tarn.

Article 2

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur président,

Conseil départemental du Tarn

En tant que titulaire,

M. Glade (*Alain*), conseiller départemental.

En tant que suppléante,

Mme Lapeyre (*Margot*), conseillère départementale.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 octobre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY